

Formulaire A

Demande d'agrément des professionnels apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
(Texte de référence : circulaire interministérielle N°2017-116 du 6-10-2017)

Je soussigné(e) :

Civilité :

Nom d'usage :

Nom de naissance (si différent du nom d'usage) :

Prénom(s) :

Date de naissance : / /

Activité(s) concernée(s) :

Je coche la case correspondant à ma situation :

- Titulaire d'une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.
- Fonctionnaire dont les statuts particuliers prévoient l'enseignement ou l'encadrement d'APS.
- Enseignant(e) des établissements d'enseignement publics dans l'exercice de mes missions.

sollicite la délivrance d'un agrément d'intervenant extérieur pour l'encadrement de(s) l'activité(s) physique(s) et sportive(s) ci-dessus mentionnée(s).

A cet effet, je joins les documents suivants :

- ✓ **Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.**
- ✓ **Photocopie recto verso de la Carte Professionnelle en cours de validité.**
- ✓ **Photocopie de l'arrêté de nomination (pour les fonctionnaires).**

Dans le cadre de la convention de partenariat, je m'engage à respecter les règlements intérieurs des établissements impliqués (école, structures d'accueil ...) et les modalités d'intervention fixées avec l'enseignant dans le cadre d'un projet.

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e) :

Cachet et signature de l'employeur :

Cadre réservé à l'IEN de circonscription.

- Vérification du ou des document(s) demandé(s).
- Vérification de la carte professionnelle sur le site dédié (prérogatives et validité).

A, le

L'inspecteur de l'Education Nationale

Cadre réservé à l'IA-DASEN

- L'intéressé(e) ci-dessus est autorisé(e) à intervenir dans les écoles pour apporter son concours à l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le premier degré public.
- L'intéressé(e) ci-dessus n'est pas autorisé(e) à intervenir, pour la raison suivante :
 - Carte professionnelle non conforme
 - Autre :

A, le

Jean-Pierre Genevieve
Inspecteur d'Académie, directeur académique des services de l'Education nationale de l'Aisne